



Préfecture de Loir-et-Cher
Préfecture de Loir-et-Cher
Commune de
Saint-Laurent-des-Bois
41240

Tel. : 02-54.72.32.15
maire@saintlaurentdesbois.fr

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Présents ou représentés : 11

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le

ID : 041-214102196-20261002-2026_46-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT-LAURENT-DES-BOIS (41240)**

Séance du vendredi 25 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 25 septembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance extraordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Romain LANDRE 1^{er} Adjoint.

Présents : Romain LANDRE, Maryne BENOIST, Sébastien GAUTHIER, Élisabeth DENIAU, Baptiste LIGOUY, Antoine BENOIST, Karine TOURNE, Pascale BUDIN, Corinne GONCALVES.

Absents excusés : Anaïs RATS donne pouvoir à Romain LANDRE
Christophe LAMAC donne pouvoir à Antoine BENOIST

Absent non excusé : Néant

Le Conseil a désigné Karine TOURNE secrétaire de séance

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal de Saint-Laurent-des-Bois peut donc valablement délibérer.

Délibération n°2026-46 : Remplacement d'une remorque communale et demande de subvention au titre de la DDSR

Monsieur LANDRE Romain informe le conseil que la remorque de l'employé municipal est actuellement hors d'état d'usage; et qu'elle ne peut plus être utilisée dans des conditions normales de sécurité ;
Il convient de procéder à son remplacement afin de permettre à l'agent technique de poursuivre ses missions dans de bonnes conditions.

Il précise que lors de la réalisation du budget 2026, il a été prévu les crédits nécessaires pour l'achat de cette remorque au compte 2182 matériel de transport.

Considérant que la commune souhaite acquérir une nouvelle remorque pour un montant maximum de 7000 € H.T,

Considérant que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale (DDSR).

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LANDRE Romain et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'approuver** le projet de remplacement de la remorque communale, devenue cassée et hors d'état d'usage, pour un montant prévisionnel de 7000 € maximum.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer le devis dans la limite prévisionnel maximal de 7 000€ HT
- **De solliciter** auprès du Conseil départemental une subvention au titre de la DDSR pour participer au financement de cette acquisition.
- **D'autoriser** Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la constitution et au suivi de ce dossier.

Acte rendu exécutoire après Publication
Et dépôt en Préfecture le 2 octobre 2026

Karine TOURNE
Secrétaire de séance

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Romain LANDRE
1^{er} Adjoint

